

## RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION

**chargée d'examiner l'objet suivant:**

**Postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à identifier et corriger les effets pervers de la promotion économique**

Comme précisé dans le rapport de M. Rochat, c'est par une courte majorité de 5 voix contre 4, avec 2 personnes excusées, que la commission recommande la prise en considération de ce postulat. La minorité, composée de MM. Eric Bonjour, Michel Mouquin, Armand Rod et Guy-Philippe Bolay, rapporteur, propose en revanche de ne pas le prendre en considération.

Bien que M. Favez précise que son postulat n'est pas dirigé contre la promotion économique du canton, utile pour la création d'emplois et le dynamisme du canton, il estime néanmoins que la situation du logement constitue un effet pervers de cette promotion économique. Il souhaite que des solutions soient trouvées afin de les contrer. Afin de les anticiper, il demande un rapport sur les aspects connexes de la promotion économique. A l'exception du trafic automobile, aucun autre problème que le logement n'a toutefois été cité dans le cadre des travaux de la commission.

En ce qui concerne la politique du logement précisément, il faut rappeler qu'un postulat Marendaz a d'ores et déjà été transmis au Conseil d'Etat. Le Département de l'économie propose d'y répondre en parallèle avec les résultats issus des dernières assises du logement. Une enveloppe financière de 50 millions de francs pourrait être débloquée pour des prêts sans intérêt aux communes qui veulent créer du logement à large échelle. Les communes de la Côte, principalement touchées par la pénurie actuelle, pourraient ainsi avoir une politique active en la matière, pour autant qu'elles le souhaitent.

Les problèmes de pression sur les prix du logement ne sont pas si récents l'arc lémanique bénéficie d'une attractivité certaine depuis toujours. La qualité du territoire vaudois attire les grandes entreprises et la pénurie du logement sur Genève se reporte aussi sur Vaud. La promotion économique n'est qu'une raison parmi d'autres de cette pression, même si la fin de l'arrêté Bonny a provoqué un afflux certain ces dernières années. La situation va se régulariser malheureusement ces prochains mois avec le net refroidissement enregistré dans de nombreux secteurs économiques.

Alors que le groupe socialiste demande semaine après semaine des mesures de relance économique, le postulat de son ancien président vient particulièrement mal à propos. Il est difficile d'avoir toujours le beurre et l'argent du beurre. Récemment, les Etats-Unis nous ont montré les résultats d'un marché immobilier complètement déprimé, avec des prix à la baisse. Notre région avait vécu les mêmes problèmes au début des années nonante avec la fin de la bulle immobilière. L'équilibre du marché immobilier est un exercice très difficile, dû à l'exiguïté de notre territoire et à la durée des constructions l'offre ne correspond que rarement à la demande et les pays à économie planifiée n'ont pas montré des résultats plus efficaces que dans nos contrées.

Pour toutes ces raisons, la minorité de la commission recommande au Grand Conseil d'attendre le rapport du Conseil d'Etat sur les Assises du logement et la motion Marendaz, et de ne pas prendre en considération ce postulat Favez.

---

Lausanne, le 22 avril 2009.

Le rapporteur :  
(Signé) *Guy-Philippe Bolay*